

## 2 Politique

## Rapport d'activités 2015-2016 de la Cour de Cassation Désormais entre les mains des députés

SM

Libreville/Gabon

Après le Sénat, mardi dernier, le tour est revenu à l'Assemblée nationale de recevoir, hier, au palais Léon Mba, le rapport d'activités annuel 2015-2016, de la Cour de Cassation. C'est l'honorable Richard Auguste Onouvié qui a symboliquement reçu le document des mains du premier président de cette juridiction, Honoré Moundounga.



Photo : SM

Les deux présidents après la remise du rapport...



Photo : SM

... sous les yeux de quelques collaborateurs.

LES députés ont, eux aussi, reçu, par le canal du président de leur institution, Richard-Auguste Onouvié, le rapport relatif aux activités de 2015 à 2016, de la Cour de Cassation. Le président Onouvié a réceptionné ledit document, hier, des mains du premier président de cette Cour, Honoré Moundounga. C'était à la faveur d'une cérémonie prévue dans la loi organique, tenue au siège de l'Assemblée nationale, en présence de plusieurs magistrats, députés et autres personnels du palais Léon-Mba.

L'honorable Richard-Auguste Onouvié a mis à profit cette occasion pour féliciter ses hôtes, pour le soin et la rigueur dont ils font preuve dans le respect des règles régissant le fonctionnement de la plus haute juridiction de notre pays en matière civile, commerciale, sociale, pé-



Photo : SM

Au terme de cette cérémonie, magistrats et membres de l'Assemblée nationale se sont retrouvés.

nale et des requêtes. «Les députés gabonais au nom desquels je m'exprime ne peuvent que saluer la régu-

larité avec laquelle vous portez à leur connaissance les activités réalisées par votre haute Cour», a déclaré

le président de l'Assemblée nationale.

Aussi, a-t-il dit combien ses collègues et lui apprécient

à leur juste valeur, les suggestions de réécriture de certains textes faites par les magistrats. Lesquelles, a-t-

il précisé, "sont dictées à leurs yeux, par le seul souci d'apporter à nos lois, la clarté et le réalisme susceptibles de garantir leur bonne application, ainsi que leur bonne compréhension". Et d'ajouter : «nous concevons vos propositions comme autant de contributions à l'amélioration qualitative de notre production normative». D'autant plus que, a-t-il poursuivi, «elles nous paraissent, au demeurant, constituer des retours de terrain utiles et de nature à apporter à nos textes, les ajustements nécessaires à la bonne administration de notre justice».

Dans tous les cas, le député de la commune de Lambaréne a encouragé les magistrats à poursuivre leur œuvre de consolidation de la sécurité juridique des compatriotes, "sur un terrain où les rapports de force entre justiciables sont souvent inégaux".

Rappelons que ce rapport d'activité se compose de quatre parties. La première intègre quelques allocutions prononcées en fonction des circonstances. La deuxième comprend des dispositions qui se sont révélées presque inopérantes sur le terrain. La troisième, quant à elle, porte sur un point de droit. À savoir, le droit au silence qui est un privilège reconnu au justiciable contre l'auto-incrimination. Enfin, la quatrième partie est consacrée aux activités que la Cour a menées à l'intérieur et à l'extérieur de notre pays.

## Crise post-électorale

### Les propositions de Louis-Gaston Mayila

J-C. A.

Libreville/Gabon

Celles-ci pourraient, à entendre le président de l'Union pour la nouvelle République (UPNR), empêcher la répétition du genre d'événements qu'a connus notre pays, en août et septembre 2016.

ALORS que le Dialogue initié à Angondjé, par le chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba, vient de livrer ses conclusions et que l'opinion reste dans l'attente de leur prochaine application, le président de l'Union pour la nouvelle République, (UPNR), Louis-Gaston Mayila, comme voulant prendre à contre-pied les dites conclusions qu'il estime du reste "insatisfaisantes", est monté au créneau pour proposer un agenda de sortie de crise articulé en douze points et dont il affirme ne pas être l'auteur.

Celui-ci devra permettre au pays de sortir de l'impasse dans laquelle il se trouve, a-t-il assuré, mercredi dernier, à son cabinet de travail, sis au centre-ville de Libreville.

Ainsi, les parties prenantes audit agenda s'engagent à soumettre le règlement de la crise actuelle à une procédure de médiation placée sous les auspices de l'Onu. Et dans l'optique d'amorcer le dégel politique, Mayila propose de "prescrire l'abandon des poursuites engagées à l'encontre de toutes personnes arrêtées ou détenues, l'amnistie et la réhabilitation des personnes condamnées à l'occasion des événements consécutifs à l'annonce ou résultant de la contestation de l'élection du président de la République, le 27 août 2016". Mais également "d'inscrire au budget de l'Etat un fonds destiné à porter assistance aux familles endeuillées et garantir l'indemnisation des victimes".

Pour ce qui est du devoir de mémoire, il s'est déclaré favorable à la dissolution de la Garde républicaine qui serait sortie de ses missions et aurait endeuillé la Nation. "Les donneurs d'ordres dudit corps devront être poursuivis, afin d'apaiser la conscience collective et prévenir tout sentiment de vengeance ou de récidive", estime-t-il. Mieux, il préconise l'ouverture d'une enquête indépendante qui permettra d'identifier le bilan de l'assaut donné contre le quartier général de Jean Ping et faire le point des opérations menées sur toute l'étendue du territoire.

L'orateur propose aussi que les personnalités investies d'une mission électorale ayant délibérément posés des actes contraires aux obligations de leurs charges et entraîné ou concouru aux troubles doivent être relevées de leurs fonctions respectives, sans préjudice des poursuites qui pour-

raient être engagées ultérieurement.

**TRANSITION** • S'agissant du processus électoral, le président de l'UPNR a déclaré qu'il "doit être revu, notamment à partir de la refonte complète du fichier électoral, du redécoupage des circonscriptions électorales, de l'institution du vote à deux tours et la limitation à deux du nombre des mandats présidentiels". Quant aux mesures transitoires et dans le souci de garantir la continuité de l'Etat, l'agenda de sortie de crise de Louis-Gaston Mayila suggère "l'ouverture d'une période de transition d'une durée maximale de vingt-quatre mois, ainsi que la mise en place d'une autorité de transition conduite par un président désigné par consensus par les parties prenantes, assistées d'un Premier ministre et d'un gouvernement composé respectivement, à raison d'un tiers des personnalités de la majo-



Photo : / L'Union, Joseph Manianga

Me Louis-Gaston Mayila a présenté un agenda de sortie de crise qu'il dit ne pas être de lui.

rité, d'un tiers des personnalités de l'opposition et, enfin, d'un tiers des personnalités de la société civile". L'autorité de transition procédera à la nomination des personnalités de la société civile et militaires, du président de la Cour constitutionnelle et de la Commission électorale. Le Parlement restera en l'état et sera renouvelé au terme

de la période de transition au cours de laquelle, il ne pourra recourir à la motion de censure.

Enfin, l'Onu assurera le suivi de l'agenda de sortie de crise pendant toute la période de transition. Sa mission s'achèvera au terme de la mise en place des institutions issues des élections nouvelles, libres et transparentes.